



La Dépêche Mensuelle de vos élus CFDT



CONGÉS PAYÉS 2026-2027 : RAPPELS UTILES

Lors du CSE Sopra Steria I2S du 26 novembre 2025, la direction a présenté une note concernant la prise des congés payés pour 2026-2027.

Bien qu'elle soit officiellement qualifiée de « recommandation », les élus **CFDT** constatent que certains managers l'appliquent de manière coercitive : obligation de planifier les congés trois mois à l'avance, injonction à poser plus de 20 jours en été, ou encore pression pour afficher 10 jours restants au 31 décembre. Ces pratiques excèdent clairement les règles prévues par la convention collective. Les élus **CFDT** rappellent les principes essentiels :

- Les congés peuvent être posés jusqu'au 31 mai de l'année suivante ;
- Seule obligation légale : prendre au moins 10 jours consécutifs entre le 1er mai et le 31 octobre ;
- Aucune règle n'impose d'avoir 10 jours de congés au 31 décembre.

Les congés payés ont pour objet le repos, l'équilibre de vie et la santé des salariés — ils ne doivent pas devenir un outil destiné à absorber les contraintes opérationnelles de l'entreprise.

Les élus **CFDT** demandent donc à la direction de veiller au respect strict du cadre légal et interne afin de mettre fin à ces dérives managériales.

Concernant le pont du 2 janvier 2026, les élus **CFDT** précisent que le compteur dédié ne sera alimenté qu'au 1er janvier.

Toutefois, les assistantes disposent de la main pour effectuer la saisie. Une communication leur a été faite en ce sens : le salarié doit simplement les informer pour pouvoir bénéficier du jour de pont.

SANTE & PREVOYANCE : UNE HAUSSE MINIME... MAIS MESQUINE.

Le mois dernier, les élus **CFDT** informaient les salariés de la négociation en cours sur les cotisations Santé-Prévoyance 2026.

Les résultats sont désormais connus : pour les salariés, seule la complémentaire santé augmente, tandis que la hausse de la prévoyance est entièrement financée par l'employeur.

L'impact reste très faible—0,87 € par mois pour un salaire de 4 000 € brut. Mais pour les élus **CFDT**, l'entreprise aurait largement pu prendre en charge ces quelques centimes. Ne pas le faire apparaît comme un choix mesquin, qui envoie un message négatif aux salariés.

D'autant que la direction reconnaît déjà qu'une nouvelle hausse est attendue en 2027, en raison du désengagement de la Sécurité sociale et de l'évolution des dépenses de santé. Justement : dans ce contexte, absorber une hausse aussi minime aurait été un signal positif.

Les élus **CFDT** resteront attentifs aux impacts réels pour les salariés et à la façon dont l'entreprise assumera les prochaines évolutions.

CHEQUES-CADEAU NOËL 2025 :

Cette année, chaque salarié peut bénéficier de 130 € de chèque-cadeau, plus 30 € par enfant (jusqu'à 16 ans)

Un reliquat budgétaire a permis d'ajouter une campagne exceptionnelle de 35 €.

ATTENTION : rien n'est automatique. Pour recevoir vos chèques-cadeau, vous devez obligatoirement faire la demande sur le site du [CSE I2S](#)

BIENVENUE A VÉRONIQUE :

Les élus **CFDT** souhaitent la bienvenue à **Véronique GIMENEZ**, nouvelle Représentante de Proximité pour le site de Toulouse.

Elle se tient à votre disposition pour toutes vos questions liées aux conditions de travail, à l'organisation de l'activité, à la prévention des risques, ou pour toute situation nécessitant une remontée auprès des élus du CSE. Son rôle : être votre interlocutrice de terrain, à l'écoute, disponible et proche de vos réalités quotidiennes.

N'hésitez pas à la contacter en toute simplicité.

PLUS D'INFOS DANS NOTRE COM'SYNDICALE

La CFDT vous informe
Sopra Steria I2S
S'ENGAGER POUR CHACUN

LA MENSUELLE

LA CFDT VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS ! Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE : dechetsoprasteria@gmail.com

Gardez-la